VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX
Edwige EME et Yves KRATTINGER
Canton de Rioz

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAÔNE

DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA HAUTE-SAÔNE CANTON DE RIOZ

9 SEPTEMBRE 2019

SPORT – SOUTIEN AUX ANIMATEURS SPORTIFS DES CLUBS DE PLUS DE 200 LICENCIES

Le Conseil départemental accorde une aide financière en faveur des clubs sportifs de plus de 200 licenciés pour le recrutement d'un animateur sportif diplômé d'Etat sous certaines conditions. Cette aide est dégressive sur 3 ans à compter de la date de recrutement de l'intervenant. Elle se traduit par un forfait de 7 800 € la première année, 5 800 € la seconde, 3 900 € la troisième année. A partir de la quatrième année, le forfait s'élève à 1 900 € sous réserve d'une participation équivalente accordée par la ou les collectivités locales de rattachement en complément de ce qui était accordé précédemment.

La commission permanente du 9 septembre 2019 a alloué au club Pays Riolais Handball une aide de 1 900 € pour l'emploi de son animateur sportif.

INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS – CONVENTION DE MISE EN CONFORMITE DES OUVRAGES ELECTRIQUES CONSECUTIVE A LA MISE A 2x2 VOIES DE LA RN57 SUR LA SECTION VELLEFAUX/AUTHOISON

Dans le cadre de la mise en œuvre de notre politique de reconnexion aux grands pôles urbains et économiques limitrophes, ainsi qu'aux infrastructures nationales et internationales à haut niveau de service, notre collectivité va engager à partir du mois d'octobre les travaux préparatoires au chantier de mise à 2 x 2 voies de la RN 57 sur la section VELLEFAUX/ RD 24 (carrefour AUTHOISON), les premiers terrassements étant programmés dès l'obtention de l'autorisation environnementale unique désormais annoncée par l'Etat pour janvier 2020. Parmi ces travaux préparatoires qui consistent à libérer les emprises routières, figure le déplacement d'une ligne HTA aérienne existante se situant en bordure de la RN 57 et traversant cette dernière. Pour permettre la réalisation des travaux il convient de signer une convention.

La Commission permanente autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention de mise en conformité des ouvrages électriques avec le projet de mise 2 x 2 voies de la RN 57 avec SICAE EST.

AGRICULURE – AIDE AUX INVESTISSEMENTSPOUR LA REDUCTION DES INTRANTS

Le Conseil départemental poursuit son intervention en faveur d'alternatives pour la réduction des intrants.

La commission permanente du 9 septembre 2019 a alloué une aide de 1480 € à une exploitation située à THIEFFRANS pour l'installation d'un semoir de semis direct.

AGRICULURE – AIDE A L'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le Conseil départemental s'est engagé dans le financement des projets destinés à favoriser l'amélioration de la performance énergétique des exploitations agricoles.

La commission permanente du 9 septembre 2019 a alloué une aide de 2960 € à une exploitation située à SORANS-LES-BREUREY pour l'isolation de la laiterie, du robot de traite avec pompe à vide et pré-refroidisseur.

AGRICULTURE – AIDE A LA CONSTRUCTION, LA RENOVATION ET L'AMENAGEMENT DES BATIMENTS D'ELEVAGE – VOLETS « BATIMENTS » ET « GESTION DES EFFLUENTS »

Le Conseil départemental a voté une autorisation de programme de 200 000€ en faveur de la construction, la rénovation et l'aménagement des bâtiments d'élevage pour les volets « bâtiments » et « gestion des effluents ».

La commission permanente a accordé dans ce cadre une subvention de 1184 € à une EARL située à FONDREMAND pour l'extension d'un bâtiment de 160m² pour 15 vaches allaitantes et stockage de fourrage de 656 m², 3509.50 € à un agriculteur installé à SORANS-LES-BREUREY pour la construction d'une stabulation pour 64 vaches laitières et un robot de traite et gestion des effluents, 8899.89 € à un GAEC de RUHANS pour l'extension d'un bâtiment VL et génisses de 1127 m² en bois, aire paillée intégrale et gestion des effluents.

AGRICULTURE – DISPOSOTIF SECHERESSE 2018 ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Conseil départemental a décidé de contribuer au dispositif commun adopté par la Région, exprimant la solidarité des collectivités auprès des éleveurs touchés par la sécheresse 2018.

La commission permanente a alloué une aide de 18 373.25 € au GAEC situé à RECOLOGNE-LES-RIOZ pour l'extension de deux bâtiments : 320 m² pour 38 vaches allaitantes et 480 m² pour le stockage de fourrage. L'EARL située à FONDREMAND se voit allouer une subvention de 10 655.99 € pour l'extension de deux bâtiments : 160 m² pour 15 vaches allaitantes et 656 m² pour le stockage du fourrage.

LOGEMENT – AIDE AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Le Département, dans le cadre de sa politique en faveur des accédants à la propriété, prend en charge pour tout ou partie des intérêts d'emprunt. Ce prêt est réservé aux ménages dont les ressources n'excèdent pas celles du PLSA, et dont l'un au moins des membres a moins de 40 ans.

Ainsi, lors de la Commission permanente trois foyers situés à LOULANS-VERCHAMP ont chacun bénéficié d'une aide de 3000 €. Et un couple de THIENANS se voit accordé une aide de 3000 €.

LOGEMENT – AIDE AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Le Département verse une prime complémentaire de 500 € à l'aide « Habiter mieux » de l'Anah dans le cadre du Fonds d'aide à la rénovation thermique des logements.

Lors de la commission permanente du 17 juin 2019, deux foyers de CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX et un foyer de VANDELANS ont chacun bénéficié à ce titre d'une aide de 500 €.

LOGEMENT – AIDE AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Le Département verse une prime complémentaire de 500 € à l'aide « Habiter mieux » de l'Anah dans le cadre du Fonds d'aide à la rénovation thermique des logements.

Lors de la commission permanente du 9 septembre 2019, une habitante de CROMARY a bénéficié à ce titre d'une aide de 500 €.

LOGEMENT – CREATION ET REHABILITATION DE LOGEMENTS LOCATIFS PAR LES COMMUNES ET GROUPEMENTS DE COMMUNES –CREATION DE LOGEMENTS A LOYER MODERE

Dans le cadre de la prise de délégation de compétence des aides à la pierre, l'Etat alloue au Département une enveloppe prévisionnelle des droits des engagements afin de réaliser les objectifs de production de logements à loyers modérés.

A ce titre, la commission permanente valide la programmation du logement communal situé à HYET.

INSERTION – ATELIERS PEDAGOGIE PERSONNALISEE

Afin de favoriser l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi, le Département souhaite s'appuyer sur le travail réalisé au sein des ateliers de pédagogie personnalisée (APP).

La Commission permanente autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention avec l'organisme de formation porteur des APP sur le secteur de RIOZ. De plus, la commission permanente accorde une subvention de 12 547 € pour soutenir financièrement cette action d'insertion.